

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 14 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DJS 326 Subvention exceptionnelle (54 000 euros) et avenant à convention avec le Issy Paris Hand à titre d'avance sur la subvention 2016-2017.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au Issy Paris Hand ;

Vu la convention signée entre la Ville de Paris et le Issy Paris Hand le 13 juillet 2015 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention du 13 juillet 2015 précitée, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Issy Paris Hand (N°X08735), 5, avenue Jean Bouin à Issy-les-Moulineaux (92130).

Article 2 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 54 000 euros est attribuée au Issy Paris Hand à titre d'avance sur le solde de la subvention 2016-2017.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF88002, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO